



Institut suisse de droit comparé
Schweizerisches Institut für Rechtsvergleichung
Istituto svizzero di diritto comparato
Swiss Institute of Comparative Law

**Unions homosexuelles
et leur équivalence avec le partenariat enregistré suisse
(Pays de l'UE et AELE + CAN, RCH, CY, HR, USA, H, IL, MK, PH, QUE, YU, CZ, RSM, SK,
SLO, TR)**

Avis 06-043

28 Juillet 2006
ECR/NM/IE/GPR/AS/SK/IV/BV/ba

Note de synthèse

Nous avons l'avantage de vous faire parvenir ci-joint les informations que vous nous avez demandées. Comme convenu, celles-ci vous sont exposées sous forme de tableau. Pour chacun des pays concernés, nous avons notamment indiqué : a) s'il **existe ou non** une union homosexuelle juridiquement réglementée et, si oui, quelle est son **appellation** ; b) quelle est la **source normative** qui la régit et quel est le **site internet** où celle-ci peut être consultée ; c) si ce type d'union doit ou non être considéré comme **équivalent au partenariat enregistré de droit suisse**.

Quant aux types d'unions envisagés, nous nous sommes bornées, comme convenu, aux cas où l'union homosexuelle fait l'objet d'une **procédure d'enregistrement** (y compris bien sûr le mariage homosexuel proprement dit). On a estimé devoir faire une exception pour deux pays, Israël et Portugal, en raison des droits passablement étendus qu'accordent, respectivement, la jurisprudence israélienne et la législation portugaise aux concubins homosexuels. Nous avons écarté de notre analyse les **projets de loi**, qui sont nombreux à cet égard, en nous bornant à indiquer, sans aucune prétention d'exhaustivité, l'existence des plus significatifs, comme au Chili, en Irlande, en Italie. En ce qui concerne les **systèmes dits « plurilégislatifs »**, nous n'avons pas, comme également convenu, considéré les partenariats de droit régional espagnol, vraisemblablement voués d'ailleurs à l'obsolescence à partir de la loi de juillet 2005 permettant le mariage homosexuel ; s'agissant des Etats-Unis, nous avons en revanche considéré la législation de chacun des *sister states* qui s'est doté d'une institution pertinente, étant donné qu'à la différence du Canada, le mariage n'est ici pas du ressort du droit fédéral.

Le **nom** de l'institution a été reproduit dans la langue originale, assorti d'une traduction française pour les langues moins connues. Il en va de même pour la **dénomination officielle** de la source normative.

Dans l'**appréciation de l'équivalence**, nous avons exclu celle-ci où l'union, bien qu'accordant des droits importants, n'est pas formalisée et officialisée par le biais d'une **procédure d'enregistrement**, élément qui paraît en effet **essentiel** eu égard au partenariat du droit suisse : tel est le cas, déjà évoqué, des concubinages du droit d'Israël et du Portugal. Les éléments auxquels nous avons donné une importance décisive ont été notamment, outre l'existence d'une procédure d'enregistrement, l'existence d'une **procédure formelle de dissolution semblable au divorce**, l'existence de **droits successoraux** au profit du partenaire survivant, le cas échéant la **possibilité d'une « homoparentalité » conjointe**, par le biais de l'adoption. Nous n'avons pas exclu l'équivalence du seul fait que l'union enregistrée est ouverte également aux couples hétérosexuels, élément trop accessoire pour être déterminant ; nous l'avons en effet affirmée dans ces cas lorsque les conditions sus-évoquées nous ont paru remplies, comme pour le partenariat enregistré néerlandais et l'union civile du droit québécois.

La plupart des institutions pertinentes des pays considérées **remplit ces conditions**. Font **exception** le PACS français, la cohabitation légale belge et le partenariat enregistré de droit luxembourgeois, où l'élément contractuel est trop accusé, l'Etat de Hawaii où les droits accordés aux concubins paraissent trop faibles, les concubinages du droit d'Israël et du Portugal, pour les raisons déjà évoquées.

Pays	Union homosexuelle Oui/Non	Nom de l'union	Source normative (lien internet)	Equivalence avec le partenariat suisse (Oui/Non)
Allemagne	Oui	Lebens- partnerschaft	« Gesetz zur Beendigung der Diskriminierung gleichgeschlechtlicher Gemeinschaften : Lebenspartnerschaften » (LPartDisBG) du 16 février 2001 Loi à consulter sur le site Internet : http://www.gesetze-im-internet.de/lpartg	Oui
Autriche	Non	N/A	N/A	N/A
Belgique	Oui	Cohabitation légale Mariage entre personnes de même sexe	1. Cohabitation légale Loi du 23 novembre 1998 instaurant la cohabitation légale, <i>Moniteur belge</i> 12 janvier 1999 (texte non-consolidé) 2. Mariage entre personnes de même sexe Loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe et modifiant certaines dispositions du Code civil, <i>Moniteur belge</i> 28 février 2003 (texte non-consolidé). Lois à consulter sur le site Internet: http://www.moniteur.be	Non Oui
Canada	Oui	« same sex marriage » (mariage entre personnes de même sexe)	Civil Marriage Act (2005) du 20 juillet 2005 Loi à consulter sur le site internet : http://www.parl.gc.ca	Oui

Chili	Non (il existe un projet de loi actuellement en discussion)	"Contrato de unión civil" (contrat d'union civile)	Le projet de loi se trouve in: http://sil.congreso.cl/pags/index.html Lien profond: Sur:"palabra o frase" écrire "homosexual", puis cliquer sur "tramitación" et sur "documento" du dernier des résultats obtenus	Oui (si le projet est adopté)
Chypre	Non	N/A	N/A	N/A
Croatie	Non	N/A	N/A	N/A
Danemark	Oui	"registered partnerskab" (partenariat enregistré)	"Lov om registered partnerskab (lov. nr. 372 af 7 6 / 1989)" Loi à consulter sur le site Internet : http://juraportal.dk	Oui
Espagne	Oui	"Matrimonio de dos personas del mismo sexo" (mariage de deux personnes du même sexe)	« Ley 13/2005 » du 1.7.05 Loi à consulter sur le site Internet in: http://civil.udg.es/normacivil/estatal/familia/L13-05.htm	Oui
Estonie	Non	N/A	N/A	N/A
États-Unis	V. la liste des Etats ci-dessous			
California	Oui	"Domestic Partnership"	California Statutes 1999, ch.588 (AB 26), relating to domestic partnerships, added Calif. Family Code §297 et seq., Calif. Gov't Code §22867 et seq., and Calif. Health & Safety Code §1261. The domestic partnership laws were expanded and amended by Calif. Statutes 2001 c. 893 (AB 25). The full text of each act can be retrieved by entering the year and chapter number at http://www.leginfo.ca.gov/statute.html . See also the recent major piece of legislation, the California Domestic Partner Rights and Responsibilities Act of 2003 : http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/waisgate?WAISdocID=60958919022+2+0+0&WAIAction=retrieve ; the table of contents of the California Family Code:	Oui

			http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/calawquery?codesection=fam&codebody=&hits=20 ; or certain specific sections relating to domestic partnerships: http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/displaycode?section=fam&group=00001-01000&file=297-297.5 ; http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/displaycode?section=fam&group=00001-01000&file=298-298.5 ; http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/displaycode?section=fam&group=00001-01000&file=299-299.3 ; http://www.leginfo.ca.gov/cgi-bin/displaycode?section=fam&group=00001-01000&file=299.6	
Connecticut	Oui	« Civil Union »	http://www.cga.ct.gov/2005/act/Pa/2005PA-00010-R00SB-00963-PA.htm	Oui
District of Columbia	Oui	« Domestic Partnership »	<p>The Domestic Partnership Equality Amendment Act of 2006 at http://www.dccouncil.washington.dc.us/lms/getleg1.asp?legno=B16-0052</p> <p>The Domestic Partnership Adoption Equality Act of 2006 at http://www.dccouncil.washington.dc.us/images/00001/20060125105236.pdf</p> <p>The Domestic Partnership Property Equity Act of 2006 at http://www.dccouncil.washington.dc.us/images/00001/20060322170319.pdf</p> <p>Codified in part at D.C. Stat. §§32-701 et seq. http://weblinks.westlaw.com/toc/default.aspx?Abbr=dc%2Dst&Action=ExpandTree&AP=DC010398147&ItemKey=DC010398147&RP=%2Ftoc%2Fdefault%2Ewl&Service=TOC&RS=WEBL6.06&VR=2.0&SPa=DCC-1000&fragment#DC010398147</p>	Oui
Hawaii	Oui	« Reciprocal Beneficiaries »	http://www.capitol.hawaii.gov/hrscurrent/Vol12_Ch0501-0588/HRS0572C/	Non
Maine	Oui	« Domestic Partnership »	http://www.equalitymaine.org/index.asp?Type=B_BASIC&SEC={381F60C9-BA08-4184-9DDE-D137D0618BF4}	Oui
Massachusetts	Oui	« Marriage »	<p>Since the Massachusetts Supreme Court decision in <i>Goodridge v. Department of Public Health</i> (denial of marriage license to same-sex couples is un-Constitutional marriage is permitted</p> <p>http://www.masslaw.com/signup/opinion.cfm?page=ma/opin/sup/1017603.htm</p>	Oui

New Jersey	Oui	“Domestic Partnership”	See Domestic Partnership Act, Pub. L 2003, ch. 246 (2004) : http://www.njleg.state.nj.us/2002/Bills/A3500/3743_R2.HTM , codified at N.J. Stat. Ann. §§26.8a-1 et seq.	Oui
Vermont	Oui	“Civil Union”	Vermont Vt. Stat. Ann. Tit. 15, ch 23 (2004) See : http://www.leg.state.vt.us/statutes/sections.cfm?Title=15&Chapter=023	Oui
Finlande	Oui	„rekisteröidystä parisuhteesta“ (Partenariat enregistré)	„Laki rekisteröidystä parisuhteesta“ 9.11.2001/950 Loi à consulter sur le site Internet : http://www.finlex.fi/en	Oui
France	Oui	« Pacte civil de solidarité »	Loi n°99-944 du 15 novembre 1999, intégrée au chapitre premier, intitulé « Du pacte civil de solidarité », du titre XII du livre premier du Code civil consacré aux personnes (Legifrance - Le service public de l'accès au droit)	Non
Grande-Bretagne	Oui	« Civil partnership » (partenariat civil)	“Civil Partnerships Act 2004” du 18 novembre 2004 (http://www.opsi.gov.uk/ACTS/acts2004/2004033.htm)	Oui
Grèce	Non	N/A	N/A	N/A
Hongrie	Non	N/A	N/A	N/A
Irlande	Non (il existe une groupe de travail du Ministère de la Justice qui rapportera en octobre 2006)	N/A	N/A	N/A
Islande	Oui	„stadfesta samvist“ (Partenariat enregistré)	Lög um stadfesta samvist, 1996 nr. 87 jùni	Oui

Israël	Il n'existe pas de loi ; à signaler que la jurisprudence a reconnu des effets assez étendus aux concubinages homosexuels	"זוגות חד-מיניים" <i>Zugot had-miniim</i> (couples de même sexe)	La jurisprudence a reconnu ponctuellement certains droits des couples homosexuels, tel que le droit à une pension de viduité ou la possibilité - dans certains circonstances - de reconnaître une adoption (le cas concret portait sur une couple de femmes dont l'une voulait adopter l'enfant de l'autre). Voir site internet : http://elyon1.court.gov.il/files/01/800/102/07f/01102800.07f.pdf L'Avocat de l'État a instruit à plusieurs reprises ses représentants devant des tribunaux d'accepter que les couples du même sexe puissent bénéficier de certains bénéfices fiscaux similaires aux couples mariés (par ex. par rapport à l'impôt à la vente immobilière et des droits de succession Voir site : http://business.msn.co.il/news/Internal/Internal/200506/20050605172440.htm	Oui
Italie	Non (même s'il existe plusieurs projets à cet égard)	N/A	N/A	N/A
Lettonie	Non	N/A	N/A	N/A
Lituanie	Non	N/A	N/A	N/A
Luxembourg	Oui	Partenariat enregistré	Loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats, <i>Mémorial A</i> , nr. 143 du 6 août 2004. Loi à consulter sur le site web : http://www.legilux.public.lu/	Non
Macédoine	Non	N/A	N/A	N/A
Malte	Non	N/A	N/A	N/A
Norvège	Oui	"registret partnerskap" (partenariat enregistré)	"Lov 30 april 1993 nr. 40 om registret partnerskap" Loi à consulter sur le site Internet : http://www.ub.uio.no/ujur/ulovdata/lov-19930430-040-eng.pdf	Oui

République Tchèque	Oui	« Registrované partnerství » (Partenariat enregistré)	<p>Partenariat enregistré:</p> <p>“Zákon č. 115/2006 Sb. ze dne 26. ledna 2006 o registrovaném partnerství a o změně některých souvisejících zákonů”</p> <p>Loi à consulter sur le site Internet : http://www.partnerstvi.cz/rp-zakon-2006/zakon-115-2006.phtml</p> <p>“Vyhláška č 299/2006 Sb. ze dne 13. června 2006, kterou se mění vyhláška č. 642/2004 Sb., kterou se provádí zákon o občanských průkazech a zákon o cestovních dokladech, a vyhláška č. 296/2004 Sb., kterou se provádí zákon o evidenci obyvatel a kterou se mění vyhláška č. 177/2000 Sb., kterou se provádí zákon o evidenci obyvatel, zákon o občanských průkazech a zákon o cestovních dokladech, ve znění pozdějších předpisů”</p> <p>Loi à consulter sur le site Internet : http://www.partnerstvi.cz/rp-zakon-2006/vyhlaska-299.phtml</p> <p>“Vyhláška č. 300/2006 Sb. ze dne 13. června 2006, kterou se provádí zákon č. 115/2006 Sb., o registrovaném partnerství a o změně některých souvisejících zákonů, a kterou se mění vyhláška č. 207/2001 Sb., kterou se provádí zákon č. 301/2000 Sb., o matrikách, jménu a příjmení a o změně některých souvisejících zákonů, ve znění pozdějších předpisů”</p> <p>Loi à consulter sur le site Internet : http://www.partnerstvi.cz/rp-zakon-2006/vyhlaska-300.phtml</p>	Oui
République Fédérale de Yougoslavie	Non	N/A	N/A	N/A
Saint-Marin	Non	N/A	N/A	N/A
Slovaquie	Non	N/A	N/A	N/A

Slovénie	Oui	“Registrirana istospolna partnerska skupnost” Partenariat enregistré	Partenariat enregistré: “Zakon o registraciji istospolne partnerske skupnosti” (Ur.l. RS, št. 65/2005) Loi à consulter sur le site Internet : http://www.uradni-list.si/1/objava.jsp?urlid=200565&stevilka=2840	Oui
Suède	Oui	registerat partnerskap Partenariat enregistré	„Lag om registerat partnerskap, utfärdad den 23 jnuni 1994“ ; SFS 1994 :1117 Loi à consulter sur le site Internet : http://www.riksdagen.se	Oui
Turquie	Non	N/A	N/A	N/A